



Berne, le 14 août 2013

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Accord de coopération avec l'Union européenne concernant la participation de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite (Galileo et EGNOS) : ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 14 août 2013, le Conseil fédéral a chargé le DETEC (en accord avec le DFAE et le DEFR) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'accord de coopération avec l'Union européenne (UE) concernant la participation de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS (ci-après : programmes GNSS).

Les programmes GNSS ont été lancés conjointement par l'UE et l'Agence spatiale européenne (ESA) au milieu des années 1990. Depuis 2008, la responsabilité générale en incombe à l'UE. Le 13 mars 2009, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation pour la participation de la Suisse aux programmes GNSS. Après six sessions de négociation avec l'UE, l'accord de coopération a pu être paraphé en mars 2013. Galileo est un système de navigation par satellite qui se compose de 30 satellites et stations terrestres spécifiques. D'ici à 2015, 18 satellites seront probablement en orbite et permettront une exploitation pré-opérationnelle. La configuration complète et donc un fonctionnement intégral devraient être atteints dès 2019 ou 2020. EGNOS est un système régional qui améliore la précision et la fiabilité des signaux émis par des systèmes de navigation mondiaux. L'accord de coopération régit les conditions-cadre ainsi que les droits et les obligations découlant de la collaboration future de l'UE et de la Suisse en matière de programmes GNSS.

Nous vous remettons ci-joint pour avis le projet d'accord de coopération avec l'UE concernant la participation de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite (Galileo et EGNOS) de même que le rapport explicatif et l'arrêté fédéral qui s'y rapportent.

Vous pouvez également télécharger l'ensemble de ces documents à l'adresse suivante : [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).



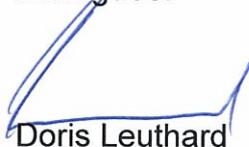
L'art. 7, al. 2, de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo) prévoit un délai de consultation de trois mois. L'art. 7, al. 3, let. a, LCo prévoit, lorsqu'il y a urgence, la possibilité de raccourcir le délai à titre exceptionnel. Par sa décision du 26 juin 2013, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer le projet de consultation sur l'accord de coopération et de soumettre au Conseil fédéral en août 2013 une proposition d'ouverture de la procédure de consultation. L'accord de coopération implique une contribution financière de la Suisse dès 2013. Par conséquent, il doit être signé en 2013 et appliqué provisoirement. C'est pour cette raison que le délai de consultation doit être raccourci à deux mois.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis d'ici le **14 octobre 2013** (fin du délai de consultation) à l'adresse suivante :

Office fédéral des routes OFROU  
Division Affaires de la direction  
Matthias Fässler  
Tél. : 031 322 14 88  
Courriel : matthias.faessler@astra.admin.ch

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Nous vous prions donc de remettre votre avis si possible sous forme électronique (de préférence au format Word).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.



Doris Leuthard  
Conseillère fédérale

#### Documents joints

- Accord de coopération entre l'UE et la Suisse et rapport explicatif et l'arrêté fédéral
- Liste des destinataires (all., fr., it.)
- Communiqué de presse